

Questions orales

nant des fuites et des allégations, de les laisser dans l'ignorance. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Kaplan: . . . afin qu'ils puissent nier qu'ils étaient au courant? Maintenant qu'il est de retour, le premier ministre trouve-t-il acceptable, après réflexion, que des ministres demandent à leurs fonctionnaires de les laisser dans l'ignorance?

Des voix: Bravo!

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je crois que la question contient des insinuations qui ternissent la réputation du député en tant qu'ancien solliciteur général.

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: Il est très offensant pour les hauts fonctionnaires canadiens d'insinuer qu'ils pourraient acquiescer à une telle demande, quel qu'en soit l'auteur. Le député devrait s'excuser dès maintenant auprès du greffier du Conseil privé, du sous-ministre des Finances et de tous les fonctionnaires du Canada, qui méritent un meilleur traitement de la part du député.

Des voix: Bravo!

LES NOUVELLES DIRECTIVES DONNÉES AUX
FONCTIONNAIRES

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, si le premier ministre ou ses collègues du Cabinet n'ont pas ordonné aux fonctionnaires de ne pas leur donner de plus amples renseignements, pourquoi ces derniers ne l'ont-ils pas fait?

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, j'ai déjà dit que M. Tellier, greffier du Conseil, a communiqué avec moi, comme il convenait. . .

M. Tobin: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: . . . lorsqu'on lui a signalé l'affaire. Quand le sous-ministre des Finances a été mis au courant par téléphone le lendemain du budget. . .

Une voix: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: Si le député s'intéresse à la réponse, je vais essayer de la lui donner.

Quand M. Gorbet, sous-ministre des Finances, a reçu l'appel, il a pris les mesures. . .

Une voix: A quelle heure?

M. Mulroney: . . . nécessaires et appropriées.

Une voix: Comme quoi?

M. Mulroney: Il a vérifié les renseignements. Il a immédiatement consulté la Gendarmerie royale du Canada. Il a transmis les renseignements à la GRC qui avait déjà commencé à enquêter. . .

Des voix: Oh, oh!

M. Mulroney: . . . sur cette affaire, conformément à la demande faite la veille. L'enquête était en cours. Ce sont des fonctionnaires qui ont transmis les renseignements à la Gendarmerie. . .

Une voix: Ce qui a pris deux heures.

M. Mulroney: . . . royale du Canada. Le greffier du Conseil m'a transmis tous les renseignements, comme il les a transmis au vice-premier ministre, quand il a appris. . .

Une voix: Et au ministre des Finances.

M. Mulroney: Quand M. Tellier a appris. . .

Une voix: Deux heures plus tard.

M. Mulroney: Ces renseignements viennent directement de M. Paul Tellier, greffier du Conseil, et de M. Fred Gorbet. Ils ont fourni les explications requises que je transmets à la Chambre. Je sais que mon collègue les accepte parce qu'elles viennent de distingués fonctionnaires apolitiques.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

[Français]

LES FUITES BUDGÉTAIRES—ON DEMANDE QUI A ÉTÉ LE
PREMIER À ÊTRE INFORMÉ

M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville): Monsieur le Président, mon autre question s'adresse au premier ministre. Il vient de dire à la Chambre que lui, comme premier ministre, il n'a pas été informé avant 3 h 30 de l'appel téléphonique de M. Masterman. Mais est-ce que le premier ministre peut répondre à cette question: Qui était le ministre qui a été informé le premier de l'appel de M. Masterman, et quand ce ministre en a-t-il été informé? Était-ce avant, pendant, ou après la période des questions?